

# NEWS1477

## **Un Royaume « incluant ceux qui ne connaissent pas le Christ »**

Années 2000

Environ 7 pages sans illustrations



YOU ARE NOW ON  
THE CUTTING EDGE

Le 13 décembre 2000, **L'Osservatore Romano**, journal officiel du Vatican, publiait, sous le titre « **Tous appelés à construire le Royaume de Dieu** », les paroles du Pape prononcées lors de son audience générale du 6 décembre. Le Souverain Pontife déclarait :

*« Ceux qui ont choisi la voie des Béatitudes de l'Évangile et vivent en “pauvres d'esprit”, détachés des biens matériels, afin de relever les humbles de la terre de la poussière de leur humiliation, entreront dans le Royaume de Dieu... Ceux qui supportent avec amour les souffrances de la vie entreront dans le Royaume... Tous les justes de la terre, y compris ceux qui ne connaissent pas le Christ et son Église, qui, sous l'influence de la grâce, cherchent Dieu d'un cœur sincère, sont ainsi appelés à édifier le Royaume de Dieu en collaborant avec le Seigneur, qui en est le premier et le plus décisif artisan. »*

Ces paroles trompeuses sont fausses. Chaque expression suggère le salut d'une manière étrangère aux Écritures. Ce n'est pas en choisissant « la voie des Béatitudes de l'Évangile » que l'on entre dans le royaume de Dieu, mais par la foi en « La Voie », le chemin Jésus-Christ et en son œuvre achevée sur la Croix : « *Crois au Seigneur Jésus-Christ, et tu seras sauvé, toi et ta famille.* »

Ce n'est pas en « supportant avec amour les souffrances de la vie » que nous entrons dans le royaume, mais en ce que le Christ « porta » nos péchés et « souffrit » à notre place. Il est absurde de sous-entendre qu'un homme qui ne connaît pas le Christ puisse faire partie du royaume de Dieu. *Je connais mes brebis, et elles me connaissent Jean 10, 14.*

La déclaration papale ne peut être comprise qu'à la lumière des projets continus du pontife pour un Gouvernement Mondial. Son présupposé est que le royaume de Dieu existe déjà dans l'Église Catholique Romaine. Ceci est cohérent avec le nouveau Catéchisme : « ...L'Église [catholique romaine] est le germe et le commencement de ce royaume. Ses clés sont confiées à Pierre. »

Des siècles d'aspirations patientes, de complots, de planification et de subterfuges politiques ont enfin porté leurs fruits, car l'Union européenne (UE) apparaît comme le prototype des projets du Vatican pour un Gouvernement Mondial.

En étudiant les propos officiels d'un précédent pape sur « l'autorité mondiale effective » et en prenant connaissance de ce qui s'est déjà produit au sein de l'UE, on se demande à quel point nous sommes proches d'un *code pénal mondial*, d'un *procureur mondial* et de la qualificatif habituel de « sectes » pour les églises bibliques. La situation en Europe a été décrite dans le Sunday Telegraph britannique du 20 octobre 2000 :

« Le gouvernement Blair se prépare à transférer d'importants pans du pouvoir à Bruxelles lors du sommet de Nice en décembre. Il a fait part de son intention de renoncer à son droit de veto dans de nombreux domaines où il subsiste encore, d'accepter une constitution écrite pour l'Union européenne (connue sous le nom de Charte des droits fondamentaux), d'approuver de nouvelles mesures en faveur d'une armée et d'une police européennes ; et même de permettre à l'Union européenne de mettre en place son propre code pénal, avec un procureur européen.»

Depuis 1973, le Marché commun européen était, par conception et par objectif, devenu la Communauté européenne (CE). La CE a ensuite évolué pour devenir l'Union Européenne. Aujourd'hui, l'UE renforce sa présence collective en proposant une armée, une force de police, un code pénal et un procureur, européens. En 1998, Torquil Dick-Erikson, du Groupe européen critique (CEG), un groupe d'universitaires et d'étudiants souhaitant examiner l'UE, écrivait :

« **Corpus Juris** » est un projet élaboré par la Commission européenne (XXe DG) à la demande du Parlement européen pour lutter contre la fraude au budget de l'UE. Il instituera un procureur européen, sur le modèle inquisitoire continental, doté d'une compétence suprême dans toute l'Europe et chargé d'ordonner aux juges nationaux de délivrer des mandats d'arrêt contre les suspects, de les placer en détention pour une durée indéterminée dans l'attente d'une enquête (ou de les transférer vers d'autres pays d'Europe), sans obligation de produire des preuves à charge ni droit à une audience publique pendant cette période.

Les affaires seront ensuite jugées par des tribunaux spéciaux, composés de juges professionnels et excluant les jurés simples et les magistrats non professionnels. Ils seront habilités à prononcer des peines allant jusqu'à sept ans.

La Commission Européenne et le président du Parlement européen, Don Gil Robles, ont exprimé l'intention de faire de ce système un « embryon de code pénal européen », qui serait ensuite étendu à tous les types de crimes. Les 8 et 9 novembre 1998, une conférence interparlementaire s'est tenue à Strasbourg, où le projet de Corpus Juris a été soumis à un examen informel. Quatorze États membres ont exprimé leur accord général sur cette idée. Il est déconcertant de constater que l'UE envisage une législation qui semble s'apparenter à la pratique judiciaire historique de l'Église Catholique Romaine.

L'absence de procédure régulière et la fin des droits Miranda sont inexistantes. Est-ce une coïncidence ? Ou l'Histoire se répète-t-elle ? Au cours des siècles passés, l'Église romaine a toujours eu recours à des hommes de main gouvernementaux pour maintenir, voire lier, son peuple. Elle a toujours souhaité, et a eu recours pendant une grande partie de son Histoire, à des procureurs laïcs et à un système inquisitoire pour appliquer ses sanctions contre ce qu'elle considérait comme une hérésie. Il convient de se demander quel est le but ultime de la papauté dans les affaires européennes et internationales, et quelle est la structure même de la papauté qui lui conférerait le pouvoir politique international nécessaire pour atteindre ces objectifs.

## **LA SOCIÉTÉ CIVILE À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE SELON LA VISION DE ROME**

« Le Souverain Pontife Jean-Paul II » se considère comme capable (sinon ordonné) d'instaurer un Gouvernement Mondial. Dans son nouveau *Catéchisme*, il déclare :

*«Le rôle de l'État est de défendre et de promouvoir le bien commun de la société civile. Le bien commun de toute la famille humaine exige une organisation de la société à l'échelle internationale.»*

Et de son point de vue, le « bien commun de la société civile » est le catholicisme romain, adopté par la base ; défendu et appliqué par les autorités civiles; soumis à la volonté du Saint-Siège. L'objectif œcuménique du Souverain Pontife vise à un gouvernement mondial dans la vie politique, économique et sociale. C'est également ainsi que ses prédécesseurs au Trône pontifical se sont exprimés. Par exemple, le pape Paul VI, dans son encyclique de 1967 sur le « Progrès des peuples », a consacré une section entière intitulée « **Vers une autorité mondiale efficace** » :

*«Cette collaboration internationale à l'échelle mondiale requiert des institutions qui la prépareront, la coordonneront et la dirigeront jusqu'à l'instauration d'un ordre de justice universellement reconnu... Qui ne voit la nécessité d'établir ainsi progressivement une autorité mondiale, capable d'agir efficacement dans les domaines juridique et politique ?»*

Qui donc ! Face à cette affirmation, il nous faut jeter un regard rétrospectif sur le témoignage de l'histoire ; car quel a jamais été le but des secteurs juridique et politique aux yeux de Rome, sinon de fonctionner comme une épée séculière, manipulée à sa demande ! Car lorsqu'elle était Maîtresse du monde, c'est alors, et alors seulement, qu'elle envisageait une « saine socialisation ».

## **COUR PÉNALE INTERNATIONALE ET « CRIMES DE HAINE »**

C'est ainsi que l'archevêque Renato Martino (Observateur permanent du Saint-Siège auprès des Nations Unies), le 16 juin 1998, lors de la Conférence diplomatique pour la création d'une Cour pénale internationale, s'exprimait au nom du Vatican :

*« Comme l'a déclaré le pape Jean-Paul II, "Au sein de la communauté internationale, le Saint-Siège soutient tout effort visant à établir des structures juridiques efficaces pour la sauvegarde de la dignité et des droits fondamentaux des individus et des communautés. Cependant, de telles structures ne peuvent jamais se suffire à elles-mêmes ; ce ne sont que des mécanismes qui doivent être inspirés par un engagement moral ferme et constant en faveur du bien [qui définit ce bien ?] de la famille humaine dans son ensemble." »*

L'Histoire de l'Église catholique romaine est systématiquement celle d'une tyrannie absolue, et le plus souvent trompeuse, détruisant au lieu de « protéger la dignité et les droits fondamentaux des individus », et l'archevêque le sait sans aucun doute. Rome se considère néanmoins comme la seule autorité en matière de morale. Cette position, si clairement codifiée dans son droit canonique actuel, implique que l'Église catholique romaine est celle qui a le droit de définir en dernier ressort ce qui est pour « **le bien de la famille humaine dans son ensemble** ». Il est donc aisément de comprendre que son intérêt pour la Cour pénale internationale est clairement et uniquement un intérêt personnel. Affichez cette note effrayante dans votre foyer; le Saint-Siège a un délégué auprès de l'Association mondiale des juristes, ce qui confère au droit canonique catholique une influence sur le système judiciaire à l'échelle internationale. L'archevêque Martino a ajouté :

*« Ceux qui sont responsables des violations des crimes les plus odieux qui offensent la conscience de la famille humaine, crimes qui relèveront de la compétence de cette Cour, doivent être contraints d'accepter leur responsabilité conformément aux normes universelles [lire « catholiques »] ... Toute structure ou règle susceptible de conduire à des décisions de culpabilité ou d'innocence fondées sur des considérations politiques plutôt que juridiques joue un rôle discutable dans le projet de loi. »*

Puisque l'Église romaine déclare que ses lois, y compris celles définissant l'hérésie, sont « irréformables », l'affirmation selon laquelle « ceux qui sont responsables de violations des crimes les plus odieux qui offensent la conscience de la famille humaine... relèveront de la juridiction de cette Cour » est suffisamment large pour inclure à terme ce que Rome qualifie d'hérésie. Les églises chrétiennes bibliques tomberont sans aucun doute dans cette catégorie, tout comme elles l'ont fait lors de l'Inquisition qui a tué 8 millions de protestants ! Mais cette Rome-là en tuera des milliards [Apocalypse 13:16-18].

## **POUVOIR ET POLITIQUES**

L'Église catholique romaine traite avec les nations sous le nom de « Saint-Siège ». Sur sa page web, commentant la « Mission permanente d'observation du Saint-Siège auprès des Nations Unies », elle déclare :

*« Le terme « Saint-Siège » désigne l'autorité centrale de l'Église, qui transcende, même s'il inclut, le minuscule État souverain de la Cité du Vatican. Ainsi, le Saint-Siège représente une communauté mondiale et pas seulement les citoyens de la Cité du Vatican. »*

Ainsi, elle se définit distinctement à la fois comme « le Saint-Siège » et « l'autorité centrale ». Elle étend ensuite la juridiction de cette « autorité centrale » à la « communauté mondiale ». Il serait illusoire de croire que seuls les catholiques romains sont inclus dans ce domaine, car les dogmes de Rome enseignent que toute l'humanité est soumise à la tolérance papale. Le degré précis de « magnanimité » et de « bienveillance » d'une telle « autorité » est une certitude.

Dans une loi officielle concise, intense et perspicace, la même autorité de l'ECR déclare : « **Le Premier Siège n'est jugé par personne.** » Aucune responsabilité, seulement la tyrannie : telle a toujours été l'empreinte de Rome sur l'Histoire. La mission du Pape est également clairement énoncée dans ses déclarations officielles. Il définit l'Église comme « l'Église qui est un sacrement, ou signe et instrument... de l'unité de tout le genre humain ». Il ne fait aucun doute que refuser de se soumettre à « l'autorité centrale » serait un crime odieux qui offenserait la « conscience de la famille humaine » et perturberait « l'unité de toute l'espèce humaine ».

## **IMPOSITION DU POUVOIR**

L'Église catholique romaine impose ses règles religieuses rigoureuses aux hommes et à leurs consciences. Dans ce domaine, elle affirme que son Pape est infaillible et que nul ne peut le juger. Le catholique baptisé doit se soumettre loyalement, de sa volonté et de son intelligence, à ses enseignements, même lorsque ces derniers ne sont pas prétendus infaillibles. Ainsi, elle décrète : « Cette soumission loyale de sa volonté et de son intelligence doit être accordée, de manière particulière, à l'autorité doctrinale authentique du Pontife romain, même lorsqu'il ne parle pas ex cathedra... »

L'Église catholique romaine exerce son autorité sur 814 779 religieuses, 57 813 religieux et 404 626 prêtres (note : ce sont des données datant de plus de 20 ans maintenant).

Pour les religieuses, le vœu d'obéissance, étranger à la pensée biblique, impose la soumission. Son Code canonique n° 601 enseigne : « Le conseil évangélique d'obéissance, entrepris dans un esprit de foi et d'amour à la suite du Christ, obéissant jusqu'à la mort, exige une soumission de la volonté à des supérieurs légitimes, qui se substituent à Dieu lorsqu'ils commandent selon les constitutions appropriées. »

L'obéissance au Seigneur Jésus-Christ, telle que prescrite par la Bible, est déformée dans le monde catholique en obéissance au supérieur local « qui tient lieu de Dieu ». Chaque supérieur local est responsable, dans la chaîne de commandement, devant son supérieur immédiat, une progression ascendante qui aboutit finalement au Pape. L'Église catholique romaine va jusqu'à déclarer : « *Les religieux peuvent être contraints par des sanctions de la part de l'Ordinaire du lieu [l'évêque] dans toutes les matières où ils lui sont soumis.* » (Canon 1320)

De tels préceptes sont contraires au commandement biblique du Seigneur à ses serviteurs :

- « *Mais vous, ne vous faites pas appeler Rabbi; car un seul est votre Maître, et vous êtes tous frères.* » **Matthieu 23:8.**
- « *Et tous, dans vos rapports mutuels, revêtez-vous d'humilité; car Dieu résiste aux orgueilleux, Mais il fait grâce aux humbles.* » **1 Pierre 5:5.**
- « *C'est pour la liberté que Christ nous a affranchis. Demeurez donc fermes, et ne vous laissez pas mettre de nouveau sous le joug de la servitude.* » **Galates 5:1.**

En vérité, la papauté ne peut s'appuyer sur un modèle néotestamentaire pour sa structure hiérarchique. Elle est également contraire au droit fédéral et aux lois des États qui interdisent toute puissance étrangère de contraindre les citoyens américains.

## LA SITUATION DIFFICILE DES CATHOLIQUES ROMAINS

Voici un résumé de Peter de Rosa, auteur catholique romain :

« *Le dilemme des catholiques américains d'aujourd'hui est tout simplement le dilemme de la plupart des catholiques en général. Ils vivent sous deux idéologies contradictoires. Patriotisme et religion ont peu en commun...*

*Dans l'État, un catholique se réjouit de l'ouverture, de la liberté totale de culte et de la démocratie. Il tient pour acquis que la liberté mène à un approfondissement de la vérité. Il est habitué à ce que ses dirigeants se présentent à son approbation. Il peut les élire, les rejeter. Il exige des conférences de presse, la liberté d'information, une presse sans entraves, comme un second gouvernement.*

*Dans l'Église, un catholique doit s'accommoder du secret absolu et de l'irresponsabilité. Il n'y a pas de choix, pas d'élections. Aucun évêque ni aucun pape n'est, pour lui, élu ou rejeté. Il doit accepter ce qu'on lui donne. Dans l'Église, il n'y a pas de conférences de presse, pas de freins et contrepoids, pas d'explications. Le contrôle exercé par le sommet est absolu."*

## POUVOIR PONTIFICAL SOUVERAIN ET ÉVANGÉLIQUES CULPABILISÉS

Les évangéliques qui mettaient en garde contre un « **Gouvernement Mondial Unique** » semblent désormais déterminés à se jeter dans les bras de cette « autorité centrale ».

Ils refusent de reconnaître ce qu'est l'Église catholique romaine et son fonctionnement – non pas comme une Église, mais comme un empire sociopolitique.

Par exemple, **Charles Colson, Timothy George, Os Guinness, Richard Land, Max Lucado, T.M. Moore, Mark A. Noll et J.I. Packer** ont approuvé le document « **Le don du salut** », qui commence par la déclaration suivante :

« *Nous rendons grâce à Dieu de ce que, ces dernières années, de nombreux évangéliques et catholiques, dont nous-mêmes, ont pu exprimer une foi commune en Christ et ainsi se reconnaître mutuellement comme frères et sœurs en Christ.* »

Si le Christ était leur seul Seigneur et Maître, ils ne se soumettraient pas au système du « **Souverain Pontife Jean-Paul II** ». Ce triste état de fait actuel au sein des milieux chrétiens évangéliques est une preuve tangible que l'apostasie prophétisée est en plein essor, ici et maintenant, et chez ces dirigeants. Qui sait, il est fort probable que ces dirigeants protestants, qui ont stupidement signé ce Concordat et qui ont conduit leurs ouailles à croire à ses principes, ne vivront pas assez longtemps pour voir le Lion romain « rugir de tous côtés, cherchant qui dévorer ».

## LA SAINTE BIBLE ET ROME

Le Saint-Esprit, prévoyant toutes ces choses, en tant que Guide et Consolateur de la véritable Église, a gracieusement apporté une réponse divine au dangereux et omniprésent Saint-Empire romain germanique, en pleine renaissance.

Dans la Bible, l'Esprit de Dieu a dépeint l'Église de Rome comme merveilleuse aux yeux du monde non sauvé, mais déplorable car apostate. Pour les croyants, il a brisé ses charmes, levé son masque et inscrit en grandes lettres son titre, à la connaissance de tous : **MYSTÈRE, BABYLONE LA GRANDE**.

Le véritable croyant doit tout évaluer à la Parole du Dieu infini, Saint, immuable, tout-puissant, omniscient et très sage. Face au mastodonte de Rome, la confiance des croyants en le Seigneur est comparable à celle de David comparant la puissance de Goliath au Vrai Dieu :

Tu viens à moi avec l'épée, la lance et le bouclier ; mais moi, je viens à toi au nom de l'Éternel des armées, du Dieu de l'armée d'Israël que tu as outragée. La tâche du Seigneur est de détruire les méchants par sa puissance.

« *Alors paraîtra l'Impie, que le Seigneur détruira par le souffle de sa bouche, et qu'il anéantira par l'éclat de son avènement.* » En attendant, des multitudes sont sauvées d'elle, « avec crainte, les retirant du feu... ». Cette délivrance gracieuse est obtenue par la parole de vérité de l'Évangile. Le Seigneur Jésus-Christ, Chef suprême de l'Église, et son Esprit souverain apportent réconfort et victoire, car « l'Évangile est la puissance de Dieu pour le salut. » (**Romains 1:16**).

## NOUS COMPRENONS MAINTENANT LES TERMES DU PLAN DE LA MAISON DE THÉOSOPHIE

Comme je l'ai rapporté lors du séminaire réservé aux membres, donné le 18 août 1991 par le directeur de la Maison de Théosophie pour la Nouvelle-Angleterre, celui-ci a annoncé que la décision venait d'être prise de désigner le pape catholique romain comme chef religieux suprême de la future religion du Nouvel Ordre Mondial [lire **NEWS1052** pour plus de détails]. Le directeur a également déclaré que le pape était un « récepteur légitime du Christ » (le Christ du Nouvel Âge, l'Antéchrist biblique). Cette désignation, ardemment souhaitée par le pape Jean-Paul II et promise par la Vierge Marie dans une vision, fait du pape le futur faux prophète, doté du même pouvoir occulte que l'Antéchrist [**Apocalypse 13:11-13**].

*Puis je vis monter de la terre une autre bête, qui avait deux cornes semblables à celles d'un agneau, et qui parlait comme un dragon. Elle exerçait toute l'autorité de la première bête en sa présence, et elle faisait que la terre et ses habitants adoraient la première bête, dont la blessure mortelle avait été guérie. Elle opérait de grands prodiges, même jusqu'à faire descendre du feu du ciel sur la terre, à la vue des hommes.*

La boucle est donc bouclée. L'Union Européenne met en place des organisations judiciaires qui obéiront aux volontés et aux caprices du Pontife catholique romain. Alors que les Présidents américains Bush père et Clinton ont délibérément cédé la souveraineté américaine aux Nations Unies et à la Cour Internationale de Justice, combien de temps faudra-t-il avant que le pouvoir de Rome ne s'étende aux 50 États de l'Union américaine ?

Vous comprenez maintenant pourquoi le pape Jean-Paul II a rétabli le Bureau de l'Inquisition [désormais appelé Défenseur de la Foi], avec le cardinal Ratzinger à sa tête. Comme tous les autres signes annonciateurs de la Fin des Temps, cette nouvelle doit être accueillie avec une extrême prudence et une prière d'intercession, car le temps de « l'écrasement des saints » est peut-être proche.

Écrit en collaboration avec Richard Bennett (ancien prêtre catholique) de Berean Beacon

### Que Dieu vous bénisse !

#### **Richard Bennett**

Richard Bennett a été prêtre de paroisse catholique pendant près de vingt et un ans. Touché par l'Évangile après un grave accident survenu en 1972, il a quitté la prêtrise et l'église catholique en 1986, après avoir longuement étudié la Bible et saisi pour lui-même le salut par la seule grâce de Dieu. Il s'est engagé dans un ministère d'évangélisation auprès des catholiques à travers l'association "Berean Beacon" (Le Phare de Bérée).



*RICHARD BENNETT (1938-2019 †)*



#### **David Eugene Bay**

*DAVID EUGENE BAY (1946-2024 †)*